



Distr. générale
16 janvier 2015

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Quinzième session

Le Caire (Égypte), 2-6 mars 2015

Note d'information concernant la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

1985 – 2015 : Retour au Caire après 30 années de gestion avisée de l'environnement

Introduction

1. Les réunions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) continuent de donner des orientations sur les grandes politiques et initiatives régionales intéressant l'environnement et le développement durable. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la CMAE tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. Le Gouvernement égyptien ayant offert, à la quatorzième session tenue à Arusha (Tanzanie) du 10 au 14 septembre 2012, d'accueillir la quinzième session de la CMAE, celle-ci se tiendra du 2 au 6 mars 2015, à l'**hôtel Dusit Thani LakeView**, dans la ville du Caire.
2. Pendant cette session se tiendra une réunion du groupe d'experts, du 2 au 4 mars, suivie d'un segment ministériel, les 5 et 6 mars. La cérémonie d'ouverture du segment ministériel se déroulera le mercredi 4 mars 2015 dans l'après-midi.
3. La quinzième session de la CMAE portera essentiellement sur la mise en valeur des richesses environnementales de l'Afrique et examinera les politiques et stratégies à même d'appuyer la transformation et la croissance économiques du continent. Ainsi, la session sera consacrée au thème suivant : « ***Gérer les richesses naturelles de l'Afrique pour promouvoir un développement durable et éliminer la pauvreté*** ».
4. En outre, la session offrira aux ministres et aux experts l'occasion d'examiner et d'analyser les conclusions des travaux de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Lima (Pérou) en décembre 2014. Les négociations en cours sur les changements climatiques ont atteint une étape cruciale vers la conclusion de l'accord juridique de 2015, et cette quinzième session constituera un cadre propice à l'examen des enjeux pour le continent africain et à l'adoption d'une feuille de route pour préparer la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, qui se tiendra cette année à Paris plus tard dans l'année.
5. La session offrira aux ministres et aux experts l'occasion de faire le point sur l'état de l'environnement en Afrique et de débattre de questions et d'initiatives intéressant l'environnement et le développement durable en Afrique. Les débats porteront en particulier sur les questions entourant les activités pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et ses implications pour le continent.
6. Qui plus est, à la lumière des conclusions de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu en République de Corée en octobre 2014, la quinzième session permettra d'aborder des questions clefs, notamment la proposition tendant à constituer un groupe africain de négociateurs sur la biodiversité et le projet de directives de l'Union africaine sur l'accès aux ressources et le partage des bénéfices.

7. Au cours de la session, des ministres et des experts dresseront le bilan de la suite donnée aux décisions adoptées à la quatorzième session et à la cinquième session extraordinaire de la CMAE, en particulier les programmes phares régionaux, et se pencheront sur d'autres nouvelles questions intéressant la région. Enfin, les ministres adopteront une déclaration, une série de décisions et des messages clés reflétant les débats tenus au titre des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Réunions connexes

8. Les réunions suivantes se tiendront en marge de la session :

- a) Du 28 février au 1^{er} mars 2015 : atelier consacré à l'élaboration de scénarios sur le thème « L'avenir écologique de l'Afrique »;
- b) Du 28 février au 1^{er} mars 2015 : atelier régional sur les économies vertes favorisant l'inclusion pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable en Afrique, sur le thème « Passer de l'inspiration à l'action ».

Manifestations parallèles

9. Un certain nombre de manifestations se dérouleront en marge de la session. Des informations à ce sujet seront communiquées dès que possible.

10. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement invite les journalistes locaux et internationaux à couvrir cette importante session qui arrive à point nommé eu égard aux préoccupations du continent en matière d'environnement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et du processus entourant les objectifs de développement durable, ainsi qu'à s'intéresser aux manifestations parallèles de premier plan et au lancement de publications importantes qui seront organisés au cours de cette quinzième session.

Dîner

11. M. Khaled Fahmy, Ministre égyptien de l'environnement, organisera un dîner à l'intention des ministres africains, des chefs de délégation et des secrétaires exécutifs d'organismes internationaux et de conférences. Les invitations seront adressées au cours du segment ministériel.

Lieu de la session

12. La quinzième session de la CMAE se tiendra à l'hôtel Dusit Thani LakeView, au Caire. Les ministres, les chefs de délégation et les invités de haut rang sont vivement encouragés à séjourner dans cet hôtel.

13. L'hôtel Dusit Thani LakeView est une oasis luxuriante de verdure et de lacs qui se trouve au cœur du Nouveau Caire, ville-satellite de la capitale égyptienne récemment construite. Cet hôtel cinq étoiles est stratégiquement situé dans le cinquième district du Nouveau Caire, à 20 minutes à peine de l'aéroport international du Caire et à proximité immédiate des grands axes routiers qui mènent aux principaux lieux d'intérêt du Caire, dont les pyramides, le Sphinx, la Citadelle et le Musée égyptien.

Services à la disposition des délégations

14. L'hôtel Dusit Thani LakeView compte plusieurs salles de réunion équipées d'un matériel audiovisuel dernier cri. Il dispose également d'un bureau de change, d'un médecin de permanence, d'un centre d'affaires doté d'un personnel qualifié ainsi que d'un service de limousine et de navette desservant l'aéroport. Les principales cartes de crédit sont acceptées.

Inscription

15. Tous les participants doivent s'inscrire dès leur arrivée à l'hôtel Dusit Thani LakeView. Le bureau d'inscription sera ouvert le dimanche 1^{er} mars, de 8 heures à 17 heures, et le lundi 2 mars, de 8 heures à 9 heures.

16. Des badges seront remis aux participants lors de leur inscription. À des fins d'identification et pour des raisons de sécurité, il est rappelé aux participants qu'ils doivent porter leur badge, avec leur nom, pendant toute la durée de la session.

Documents

17. Les principaux documents de présession seront envoyés aux correspondants nationaux de la CMAE avant la session. Ces documents seront également publiés sur le site Web de la CMAE (<http://www.unep.org/roa/InformationMaterial/Events/15thAMCENSession/tabid/794089/Default.aspx>).

ult.aspx). Les délégations voudront bien apporter leur propre exemplaire des documents de présession, car ces documents ne seront disponibles qu'en quantité limitée lors de la session, dans la mesure où nous nous employons à réduire l'empreinte carbone de la session.

Rendre la quinzième session de la CMAE plus respectueuse de l'environnement

18. Une session économe en papier : la CMAE étant le principal organisme régional décisionnel en matière d'environnement en Afrique, elle montrera l'exemple en réduisant l'empreinte carbone de toutes ses activités et interventions. En bonne logique, la quinzième session de la CMAE s'emploiera à fournir des services aux délégués par divers moyens permettant d'accéder à des documents, y compris à l'ensemble des déclarations et documents publics officiels, et à tirer le meilleur parti de ses ressources en évitant de gaspiller du papier. Les informations et les documents seront disponibles au format électronique et sur des plateformes numériques. En plus des informations et documents de travail qui seront affichés sur le site Web de la CMAE, des documents et des déclarations de session seront transmis par courrier électronique. Un comptoir proposera des clés USB contenant des documents officiels. Une quantité limitée de documents officiels sera disponible au format papier dans les salles de réunion, uniquement pour les délégations qui en auront fait la demande.

Réservation de chambres d'hôtel, navette desservant l'aéroport et moyens de transport à la disposition des délégations

19. Les participants voudront bien réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel. En plus de l'hôtel Dusit Thani LakeView, une liste d'autres hôtels recommandés et de personnes à contacter est disponible sur le site Web de la CMAE (<http://www.unep.org/roa/InformationMaterial/Events/15thAMCENSession/tabid/794089/Default.aspx>).

20. Le Gouvernement égyptien installera un bureau dans le hall des arrivées de l'aéroport international du Caire. Les délégations pourraient devoir s'acquitter du prix de la navette entre l'aéroport et leur hôtel. Toutefois, le coût du transport entre les hôtels recommandés et le lieu de la session sera pris en charge par le Gouvernement égyptien. Veuillez noter que les participants qui choisissent de descendre dans des hôtels ne figurant pas sur la liste communiquée ne pourront pas bénéficier d'un service de transport entre leur hôtel et le lieu de la session.

21. S'agissant des dispositions à prendre, les participants devront faire parvenir tous les renseignements concernant leur vol, leurs dates d'arrivée et de départ, et le nom de l'hôtel où ils comptent séjourner à Mme Esther Njenga (tél. : +254 20 762 4287 ; adresse électronique : esther.njenga@unep.org ou amcensec@unep.org); avec copie à Mme Teresa Khasakhala (tél. : +254 20 762 4282; adresse électronique : teresa.khasakhala@unep.org) et à M. David Ombisi (tél. : +254 20 762 4221; adresse électronique : david.ombisi@unep.org).

Excursion

22. Le Gouvernement égyptien envisage d'organiser une excursion à l'intention des délégations, dont la date et l'heure seront communiquées au cours de la session.

Informations générales sur la République arabe d'Égypte

Visas

Les participants originaires de pays qui ne sont pas dispensés d'un visa pour se rendre en Égypte devront obtenir un visa avant leur départ. Les participants devront donc prendre bien soin de vérifier à quelle catégorie de pays ils appartiennent. En tout état de cause, il leur est conseillé de se faire délivrer un visa valide avant de quitter leur pays. Il est possible d'obtenir un visa à l'aéroport du Caire pour 25 dollars, mais une autorisation préalable des services de sécurité est toujours nécessaire. La validité du passeport doit couvrir une période de six mois au moins après la date d'entrée prévue en Égypte.

Vous trouverez des renseignements sur toutes les formalités de visa sur le site Web suivant : <http://www.mfa.gov.eg/french/ConsularServices/Pages/ConsularServiceDetails.aspx?ID=Visa%20Application>.

Santé

23. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé pour toute personne provenant d'un pays de la zone d'endémie amarile ou traversant cette zone. Toute personne en provenance d'un pays ou d'une région où un risque de transmission de la fièvre jaune existe doit impérativement avoir été vaccinée contre cette maladie.

Quelques faits et chiffres

24. La République arabe d'Égypte se trouve en Afrique du Nord. Le pays partage sa frontière ouest avec la Libye et sa frontière sud avec le Soudan. Il est bordé à l'est par la mer Rouge et Israël. L'Égypte, qui abrite les célèbres pyramides, a une superficie de 1,002 million de kilomètre carré et compte environ 82 millions d'habitants (ONU, 2011). La langue officielle est l'arabe, mais l'anglais est largement utilisé. Les principales villes sont Le Caire (la capitale), Alexandrie, Gizeh, Port-Saïd, Louxor et Assouan.

La ville du Caire

25. Le Caire, capitale de l'Égypte, est associé à l'Égypte antique du fait de sa proximité avec les anciennes villes de Memphis, Gizeh et Fustât, qui sont proches du Grand Sphinx et des pyramides de Gizeh. C'est au Caire que se trouvent les industries du cinéma et de la musique les plus anciennes et les plus importantes du monde arabe. La ville abrite également la deuxième plus ancienne institution d'enseignement supérieur du monde, l'université al-Azhar. Nombre d'entreprises, d'organisations et de médias internationaux y ont installé leur siège régional.

26. Le Caire possède un climat désertique aride, ce qui signifie que les températures sont toujours élevées la journée et que les nuits sont fraîches. Il y a deux saisons : un long été chaud s'installe de mai à octobre, qui fait place à un hiver doux de novembre à avril. Toutefois, le temps reste pratiquement le même au fil des saisons; seules les températures diurnes et la direction des vents dominants changent.

27. À cette période de l'année, la température moyenne oscille entre 19 et 29 degrés Celsius pendant la journée. Toutefois, la nuit, la température chute de façon spectaculaire et peut varier entre 5 et 11 degrés Celsius. En mars et en avril, le khamsin, un vent chaud, peut se lever, charger l'air de poussière et provoquer des tempêtes de sable dans la ville.

Monnaie

28. La monnaie est la livre égyptienne (EGP) (1 dollar équivaut à 7,15 EGP environ). Le dollar américain est largement accepté. Si une personne peut avoir sur elle jusqu'à 5 000 livres égyptiennes lorsqu'elle entre dans le pays ou en sort, la quantité maximale de devises étrangères qu'elle peut introduire en Égypte ne doit pas dépasser l'équivalent de 10 000 dollars des États-Unis.

Électricité

29. Le courant en Égypte est de 220 volts. Les prises sont rondes et comportent deux trous, comme en Europe. Il est conseillé aux voyageurs de se munir d'un adaptateur pour les fiches carrées à trois broches.

Contacts et informations diverses

30. Pour tout renseignement complémentaire sur la quinzième session de la CMAE, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec le secrétariat de la CMAE (tél. : +254 20 762 4287/4279; adresse électronique : amcensec@unep.org, avec copie à esther.njenga@unep.org et david.ombisi@unep.org).

Pour tout renseignement complémentaire concernant la République arabe d'Égypte, veuillez contacter le secrétariat du bureau du Ministre de l'environnement (adresse électronique : amcen15@gmail.com, avec copie à marwa.na3eem@gmail.com).

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16111

